

**ADMINISTRATION TERRITORIALE DE  
SANTÉ****Madame Sahondra RAMANANTSOA**

boulevard port en bessin

bp 4333

97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON

**FRANCE****RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-23-IV-131823-01

Version du : 17/08/2023

Page 1/5

Dossier N° : 23V026704

Date de réception : 02/06/2023

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de consommation	Aéroport Miquelon	(1203) (voir note ci-dessous) (1427) (voir note ci-dessous) (2469) (voir note ci-dessous) Du fait d'une LQ labo supérieure à la limite réglementaire, la valeur retenue pour le Cr VI est LQ/2 Acide perfluorooctanoïque (PFOA), Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS) : La ré-analyse a été réalisée hors des délais de stabilité

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

(1427) Les analyses identifiées par le symbole ▲ donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

(2469) Rapport du sous-traitant joint

N° ech **23V026704-001** | Votre réf. (1) **Aéroport Miquelon**

<b>Limites</b>	ECO - Limites distribution		
<b>Réglementation</b>	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11/01/2007 et modifications Arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique		
<b>Turbidité Terrain (1)</b>	0.49 NTU	<b>Température de prélèvement</b>	16°C
<b>Date et heure de prélèvement (1)</b>	22/05/2023 16:35	<b>pH Terrain (1)</b>	8.31
<b>ProductMatrix</b>	ECO : Eau de consommation	<b>Localisation du prélèvement (1)</b>	Aéroport Miquelon
<b>Date de réception</b>	02/06/2023 11:34	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	6°C
<b>Début d'analyse</b>	02/06/2023 21:32	<b>Chlore libre (1)</b>	0.06mg/L
<b>Préleveur (1)</b>	Prélevé par vos soins	<b>Chlore total (1)</b>	0.07mg/L

**ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV05S : Nitrites Prestation réalisée par nos soins Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique] - NF ISO 15923-1					
Azote nitreux	#	<0.003	mg N-NO2/l		
Nitrites	#	<0.01	mg NO2/l	0,5	

**ANIONS ET CATIONS**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXQA2 : Chlorites Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-4					
	#	<0.01	mg/l	0,25	

**COMPOSES VOLATILS**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXE2Z : Injection SPE - GC/MS Epichlorhydrine Dioxane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Injection GC - Méthode interne					
IXDXD : Somme des Tri-Halo-Méthanés Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - NF EN ISO 10301					
	#	62.6	µg/l	100	
IXBUG : Bromodichlorométhane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	19.7	µg/l		
IXBUH : Bromoforme (tribromométhane) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	1.25	µg/l		
IXBU0 : Chloroforme (trichlorométhane) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	27.9	µg/l		
IXBUL : Dibromochlorométhane Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	13.7	µg/l		
IXC3P : Chlorure de vinyle Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
	#	<0.10	µg/l	0.5	
IXC3B : Epichlorhydrine Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [Extraction SPE] - Méthode interne					
	#	<0.03	µg/l	0,1	

**HAP**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXHA6 : Somme des HAP 16 Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne					
		<0.05	µg/l		
IXHAE : Injection HAP Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC-MS [par extraction L/L] - Méthode interne					

N° ech **23V026704-001** | Votre réf. (1) **Aéroport Miquelon**

HAP		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX6RP : Acénaphthylène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RK : Acénaphthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RC : Anthracène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RR : Benzo(a)pyrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l	<0.010 µg/l
IX6R7 : Benzo(a)anthracène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l	
IX6RG : Benzo(b)fluoranthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RI : Benzo(ghi)Pérylène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0006	µg/l	
IX6RH : Benzo(k)fluoranthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RF : Chrysène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0018	µg/l	
IX6R8 : Dibenz(a,c/a,h)anthracène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RD : Fluoranthène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RA : Fluorène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RN : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0006	µg/l	
IX6RJ : Naphtalène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l	
IX6RB : Phénanthrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.002	µg/l	
IX6RE : Pyrène	Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.002	µg/l	
METAUX		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV02T : Chrome VI	Prestation réalisée par nos soins Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF T 90-043	#	5	µg/l	6
LSFDV : Antimoine (Sb)	Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		<0.05	µg/l	10
LSFE1 : Chrome (Cr)	Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		0.21	µg/l	50

N° ech **23V026704-001** | Votre réf. (1) **Aéroport Miquelon**

<b>METAUX</b>					
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
LSFE3 : Plomb (Pb) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<0.1	µg/l	10		
LSFE2 : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	5.6	µg/l	2000	1000	
LSFDU : Nickel (Ni) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.7	µg/l	20		
LSFDA : Fer (Fe) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	29.1	µg/l		200	
LSFDZ : Cadmium (Cd) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<0.01	µg/l	5		
LS3ZV : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -					
<b>MICROPOLLUANTS ORGANIQUES DIVERS</b>					
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
IXCEM : Acide perfluorooctanoïque (PFOA) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	▲ <0.001	µg/l			
IXCEV : Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	▲ <0.0002	µg/l			
IX4KG : Bisphénol A Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne	# <0.02	µg/l	2.5		
IX104 : Acrylamide Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Technique [ID - LC / MS / MS] - Méthode interne	# <0.1	µg/l	0,1		

**Conclusion / Déclaration de conformité**

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.


**Alison Caumon**  
 Coordinatrice Projets Clts Labo Prox

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.  
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

**EUROFINS HYDROLOGIE ILE DE  
FRANCE SAS  
RECEPTION RESULTATS**  
2 Avenue de Laponie  
91940 LES ULIS  
FRANCE

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

N° de rapport d'analyse : AR-23-IX-170615-01

Version du : 17/08/2023

Page 1/4

Dossier N° : 23M041003

Date de réception : 03/06/2023

Référence bon de commande : EUFRVE200096261

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
023	Eau de consommation	23V026704-001 / Aeroport Miquelon	(1203) (voir note ci-dessous) (1427) (voir note ci-dessous) Acide perfluorooctanoïque (PFOA), Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS) : La ré-analyse a été réalisée hors des délais de stabilité

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

(1427) Les analyses identifiées par le symbole ▲ donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

N° ech **23M041003-023** | Votre réf. (1) 23V026704-001

<b>Limites</b>	D17 : Distributions
<b>Réglementation</b>	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

<b>Date de prélèvement (1)</b>	22/05/2023 16:35	<b>Prélèvement effectué par (1)</b>	CLIENT
<b>Date de réception</b>	03/06/2023 07:27	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	6.1°C
<b>Début d'analyse</b>	03/06/2023 10:51		

**Sous-produit de désinfection inorganique**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXQA2 : Chlorites Prestation réalisée par nos soins	#	<0.01	mg/l	<= 0.25 mg/l	
Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-4					

**Trihalométhanes**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXBUG : Bromodichlorométhane Prestation réalisée par nos soins	#	19.7	µg/l	<= 100	
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXBUH : Bromoforme (tribromométhane) Prestation réalisée par nos soins	#	1.25	µg/l	<= 100	
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXBU0 : Chloroforme (trichlorométhane) Prestation réalisée par nos soins	#	27.9	µg/l	<= 100	
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXBUL : Dibromochlorométhane Prestation réalisée par nos soins	#	13.7	µg/l	<= 100	
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXDXD : Somme des Tri-Halo-Méthanes Prestation réalisée par nos soins	#	62.6	µg/l	<= 100	
Calcul - NF EN ISO 10301					

**Composés organo-halogénés volatils**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXC3P : Chlorure de vinyle Prestation réalisée par nos soins	#	<0.10	µg/l	<= 0.5	
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					

**Hydrocarbures aromatiques polycycliques**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX6RK : Acénaphène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.01	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					
IX6RP : Acénaphthylène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.01	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					
IX6RC : Anthracène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.01	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					
IX6R7 : Benzo(a)anthracène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.001	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					
IX6RR : Benzo(a)pyrène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.001	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					
IX6RG : Benzo(b)fluoranthène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.005	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					
IX6RI : Benzo(ghi)Pérylène Prestation réalisée par nos soins	#	<0.0006	µg/l		
GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne					

N° ech **23M041003-023** | Votre réf. (1) 23V026704-001

Hydrocarbures aromatiques polycycliques		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX6RH : Benzo(k)fluoranthène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IX6RF : Chrysène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.0018	µg/l		
IX6R8 : Dibenz(a,c/a,h)anthracène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IX6RD : Fluoranthène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IX6RA : Fluorène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.01	µg/l		
IX6RN : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.0006	µg/l		
IX6RJ : Naphtalène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.05	µg/l		
IX6RB : Phénanthrène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IX6RE : Pyrène	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXHA6 : Somme des HAP 16	Prestation réalisée par nos soins # Calcul - Méthode interne	<0.05	µg/l		
Divers micropolluants organiques		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX104 : Acrylamide	Prestation réalisée par nos soins # Technique [ID - LC / MS / MS] - Méthode interne	<0.1	µg/l	<= 0.1	
IXC3B : Epichlorhydrine	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.03	µg/l	<= 0.1	
Dérivés phénoliques		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX4KG : Bisphénol A	Prestation réalisée par nos soins # GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne	<0.02	µg/l	<=2.5 µg/l	
Composés per et poly-fluoroalkylés		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXCEM : Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	Prestation réalisée par nos soins # LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCEV : Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS)	Prestation réalisée par nos soins # LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.0002	µg/l		

**Conclusion / Déclaration de conformité**

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.





Ghislaine Schmitt  
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.  
Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.